



# Méry-sur-Marne

République française  
Liberté • Égalité • Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le 04/04/2025  
ID : 077-217702901-20250317-DM202504-CC

## DECISION DU MAIRE N°2025-04

### CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE CONCLU AVEC MONSIEUR FRANCISCO CASTILLO

#### Le maire de Méry-sur-Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22 ;  
Vu la délibération n°2023-006 du 6 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;  
Vu la délibération n°2022-031 du 14 octobre 2022 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente  
Considérant la demande déposée par Monsieur Francisco CASTILLO demeurant à Méry-sur-Marne (77) ;  
Considérant que le demandeur a approuvé le règlement intérieur de la salle polyvalente ;  
Considérant que le demandeur a fourni une attestation d'assurance responsabilité civile ;

#### DECIDE

**Article 1** : Un contrat de location de la salle polyvalente, situé chemin des Sables à Méry-sur-Marne est conclu entre la commune et le demandeur précité pour la journée du 28 juin 2025.

**Article 2** : Le montant est fixé à 250 € à régler au Service Comptable de Coulommiers à réception de l'avis de somme à payer.

**Article 3** : Le montant de la caution est de 1 000 € à consigner par chèque auprès de la mairie au plus tard le 20 juin 2025.

À Méry-sur-Marne, le 17 mars 2025

Le Maire,

Sami Seddik

